



HAL
open science

**Les raisins de la colère : un maire du Var à l'épreuve
d'un conflit d'usage. Pouvoir local et médiation foncière
en milieu rural**

Jean-Baptiste Chabert

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Chabert. Les raisins de la colère : un maire du Var à l'épreuve d'un conflit d'usage. Pouvoir local et médiation foncière en milieu rural. Métropoles, 2020, 27, 10.4000/metropoles.7307 . hal-03526937

HAL Id: hal-03526937

<https://amu.hal.science/hal-03526937>

Submitted on 14 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Les raisins de la colère : un maire du Var à l'épreuve d'un conflit d'usage.
Pouvoir local et médiation foncière en milieu rural.**

CHABERT Jean-Baptiste, chercheur associé au laboratoire CHERPA (Croyances, Histoire, Espaces, Régulation Politique et Administration), Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

jbchabert@orange.fr

Résumé :

Cet article montre comment, avec le déclin du monopole de gestion des terres par la profession agricole, l'intermédiation foncière devient un répertoire d'action pour un maire en milieu périurbain. Toutefois, si la ressource foncière est un puissant facteur de « notabilisation », elle rend ce processus dépendant d'alliances aux frontières mouvantes dans un contexte de « gouvernance plurielle » de la terre caractérisé par l'élargissement du système d'acteurs du foncier aux mobilisations locales « anticroissance ».

5 mots clés : région, pouvoir local, médiation foncière, politique foncière, Provence

***The Grapes of Wrath: a mayor facing a land-use conflict.
Local government and land mediation in peri-urban and rural areas***

Abstract:

As farmers tend to lose their monopoly in land management, this article shows land mediation is becoming a repertoire of action for mayors in peri-urban areas. However, although land remains a powerful way of acquiring and strengthening notability ("notabilisation"), it makes it depend on shifting alliances in a context of "plural governance" of the land characterized by an extension of its management to anti-growth local mobilizations.

5 keywords: region, local government, land mediation, land policy, Provence

Les campagnes provençales gagnées par la périurbanisation à partir des années 1970 apparaissent comme un terrain particulièrement riche pour comprendre les liens, peu analysés dans la littérature et cependant essentiels, qui s'établissent entre les groupes d'intérêts fonciers et la construction du pouvoir local.

En reprenant les perspectives ouvertes par les *urban studies* sur l'importance des groupes d'intérêt fonciers dans le gouvernement local (Molotch, 1976), l'on se propose d'analyser les politiques foncières comme élément déterminant des recompositions du pouvoir local que connaît le Var rural entre 1970 et 1990 (Sawicki, 1997). Nous faisons l'hypothèse que c'est en raison du lien qui unit l'action foncière à l'activité politique d'intermédiation avec les groupes d'intérêt fonciers, c'est-à-dire de la connexion des *politics* aux *policies* (Lecas, 2012), que la politique foncière est un creuset privilégié de « notabilisation » par l'action publique. Nous nous intéressons aux activités de médiation foncière, de construction de compromis sociaux et d'échanges politiques réalisées dans le cadre d'une politique foncière régionale construite dans les années 1970 en « par le bas », en dehors des transferts de compétences (Chabert, 2016). Il s'agit d'interroger l'émergence d'une « gouvernance plurielle de la terre » en milieu périurbain marquée par la « superposition de différentes sources d'autorité, de systèmes d'acteurs et de règles relatifs aux droits sur l'usage et l'attribution des terres » (Sencébé et Rivière-Honegger, 2018).

L'enquête empirique

Les données sur lesquelles s'appuie ce chapitre ont été recueillies dans le cadre de notre thèse de doctorat de science politique (Chabert, 2016) portant sur la construction d'une politique foncière régionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 1974 et 2014.

Plusieurs configurations locales représentant la diversité des situations régionales au regard de la politique foncière ont fait l'objet d'un important travail d'enquête parmi lesquelles la commune de Pourrières ici présentée. Ce terrain a été choisi en raison d'un fort investissement régional sur cette commune pour laquelle nous disposons également d'un accès privilégié à l'information. Outre un travail documentaire, des entretiens ont été conduits avec plusieurs acteurs : des responsables administratifs, des élus ainsi qu'un important propriétaire agricole. Ce travail par a été complété par un travail d'archives.

La commune de Pourrières, commune du Var occidental de 1270 habitants en 1975, posée au pied du massif de Sainte-Victoire, constitue la trame de fond de cette analyse. Communauté villageoise marquée jusqu'au début des 1970 par l'importance économique, sociale et politique de l'activité viticole (Martinelli, 1983), Pourrières va connaître un véritable boom démographique dans les années 1970-1980 avec le désenclavement autoroutier et l'installation de nouveaux actifs venus d'Aix ou Marseille. Auparavant agricole, l'économie va devenir progressivement résidentielle, reposant sur les revenus des navetteurs (Davezies, 2010). L'arrivée de ces nouveaux résidents va exacerber les conflits d'usage, d'intérêts et les rapports de pouvoir au sein de la gouvernance foncière locale. Les agriculteurs, en situation de quasi-monopole pour la gestion du foncier, vont désormais se retrouver concurrence avec d'autres acteurs publics et privés qui s'affrontent et/ou négocient pour l'allocation de la terre entre ses différents usages, avec en toile de fond la superposition des zonages des sols et des échelles de gouvernance foncière.

Dans ce contexte, le déploiement d'une nouvelle politique foncière régionale, se superposant à l'ancien système foncier local de la régulation coopérative, va constituer un cadre d'opportunité permettant

l'émergence d'une nouvelle figure type de courtier en développement local¹ (Olivier de Sardan, 1996) caractérisé par un positionnement multiniveaux, entre local et régional, à mi-chemin entre politique et administration. Disposant d'un atout majeur pour faciliter ou contraindre les interactions entre les diverses parties prenantes et orienter l'action publique, la trajectoire de ce médiateur illustrera comment l'évolution des configurations foncières et les évolutions sociologiques du monde rural font évoluer les alliances politiques dans une campagne en mutation sous l'influence de l'urbanisation. Nous nous attacherons ainsi à la carrière de cet intermédiaire, aux frontières du monde politique et administratif, qui déploie son action dans une commune en extension urbaine où les conflits d'aménagement vont croissant (Yahi, Guiomard, Melot, Gérard, 2020). L'objectif est d'analyser les relations transactionnelles qui s'établissent entre ce type de *brokers* (Nay, Smith, 2002) implanté dans une arène locale, les groupes sociaux d'un monde rural en transformation, et les détenteurs du pouvoir et des ressources dans une arène élargie au niveau régional². Comment les ressources foncières sont-elles converties politiquement ? Cette médiation dans les marchés fonciers a-t-elle permis de renforcer la capacité politique municipale ou a-t-elle, au contraire, contribué à fragmenter le pouvoir local en révélant des conflits sociaux ?

Afin de répondre à ces questions, nous nous intéresserons à la manière dont on devient médiateur foncier dans un contexte de renforcement des conflits d'usage (1) où l'intermédiation foncière devient une ressource convoitée dans la construction et la consolidation du pouvoir local (2).

1. Migrations résidentielles et reconfiguration du pouvoir politique local : la trajectoire d'un maire rural

La trajectoire de M. D., élu maire (PS) de Pourrières en 1977, permet de comprendre comment de nouveaux intermédiaires fonciers apparaissent en milieu rural à la faveur de la mise en place d'une nouvelle politique foncière régionale. Son parcours est en effet emblématique des mutations induites par la périurbanisation qui entraînent un repeuplement néorural, une recomposition des modalités de « notabilisation » et inscrivent la question foncière à l'agenda des politiques locales.

1.1. L'installation dans une commune rurale sous pression urbaine

Lorsque M. D. s'installe à Pourrières dans les années 1970, la commune connaît une profonde transformation sous l'influence du désenclavement autoroutier en 1974 et de la construction de nombreuses villas pavillonnaires.

¹ Les courtiers en développement local sont des « acteurs sociaux implantés dans une arène locale (dans laquelle ils jouent un rôle politique plus ou moins direct) qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de l'aide au développement (...) Les courtiers en développement sont les personnages clés de l'irrésistible quête de projets menée dans les pays africains et autour d'eux (Bierschenk et alii, 2000). Le médiateur (ou intermédiaire) foncier apparaît ici comme un type spécifique de courtier en développement local adapté au développement des campagnes périurbaines dans lesquelles la ressource foncière est à la base d'un développement résidentiel qui entre en concurrence avec d'autres usages de la terre.

² Si le niveau départemental n'apparaît pas dans notre terrain, cela ne doit pas faire oublier que l'action foncière des départements va progressivement monter en puissance avec l'affectation obligatoire à partir de 1985 de la taxe départementale des espaces naturels sensibles au bénéfice d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces. En 1984, le coût de cette politique s'élève à 20,7 millions de francs pour le département du Var. Progressivement une « gouvernance plurielle » de la terre s'affirme et le foncier devient un enjeu de concurrence et de coopération entre niveaux d'action public faisant l'objet d'âpres « luttes d'institution » (Gaxie, 1997).

Affectés jusqu'alors à l'exploitation agricole et régulés par une coopérative viticole rassemblant de petits propriétaires terriens, les terrains vont voir leur prix augmenter sous l'influence des nouveaux usages qui se déploient dans cet espace rural en transformation, soutenus par des besoins en logements, des souhaits de loisirs ou des désirs de campagne. Les archives de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) témoignent de cette pression urbaine. Par une note de présentation de septembre 1975, de la SAFER PACA précise ainsi qu'elle a été amenée à intervenir à Pourrières après la construction de l'autoroute : les agriculteurs ont demandé le concours de la SAFER « pour effectuer des réserves foncières sur le parcellaire viticole de la plaine afin de compenser au maximum des perturbations inévitables ». Cette même opération a été réalisée, toujours à cause de la construction de l'autoroute A8, sur la commune voisine de Saint-Maximin, où il a été procédé à « deux ou trois années d'achats systématiques » de plus de 100 hectares de vignes réparties sur 170 parcelles qui ont pu être stockées dans le cadre d'une réserve foncière et que « la répartition de ce stock s'est effectuée sur avis d'une commission locale élue par les intéressés »³.

Ce projet autoroutier va accélérer le désenclavement du territoire et contribuer à son explosion démographique dans un contexte de périurbanisation caractérisé par le développement de résidences secondaires de Marseillais, progressivement transformées en résidences principales. La population communale va quasiment tripler en 22 ans, passant de 980 habitants en 1968 à 1 270 habitants en 1975, puis à 1 727 habitants en 1982 pour atteindre 2 631 habitants en 1990. Composée essentiellement de citadins des grandes villes proches venus s'installer en grand nombre dans la commune pour sa qualité de vie, cette nouvelle population de résidents qui travaillent à Aix, Marseille ou Gardanne est majoritairement salariée et dispose de revenus plutôt moyens. Les migrations résidentielles modifient ainsi profondément les caractéristiques sociales de cette petite commune du Moyen-Var marquée jusque dans les années 1970 par la domination des propriétaires viticoles. Cette dynamique de repeuplement des zones rurales, appelée parfois « rurbanisation » (Bauer, Roux, 1976)⁴, est à l'origine du développement d'une nouvelle économie de type « résidentiel » (Davezies, 2010)⁵. Cette évolution n'est pas sans conséquence sur le prix du foncier qui a particulièrement augmenté en PACA dans ces zones de croissance urbaine où les propriétaires fonciers ont anticipé cela par une logique de spéculation foncière périurbaine (Géniaux, Napoleone, 2005).

C'est dans cet environnement rural en transformation que va s'installer M. D. Natif de l'Ardèche où son père était maire d'un petit village rural, M.D fait ses études de géographie à Aix-en-Provence dans les années soixante avant d'entreprendre une carrière professionnelle d'enseignant à Avignon, puis de réussir en 1966 le concours de chercheur à l'office de la recherche scientifique d'outre-mer (ORSTOM), ce qui lui permet de partir en 1967 à Madagascar et en Afrique. Ces missions permettent à M. D. de commencer une thèse en géographie humaine et économique sur les migrations intérieures de Madagascar intitulée « Des agriculteurs à la conquête des marais ». On retrouve ici « les élaborations idéologiques, comme les trajectoires personnelles de nombreux acteurs » du développement local, caractérisées par « le va-et-vient permanent et fructueux entre ce qui se passe dans notre pays et ce qui se passe dans les pays dits alors 'en voie de développement' ». (Gontcharoff, 2002) M. D ; est, en effet, engagé parallèlement dans une carrière militante avec d'autres collègues chercheurs. Comme beaucoup

³ Note de présentation de la SAFER PACA, septembre 1975, Archives Régionales.

⁴ Rappelons que le néologisme de « rurbanisation » – que l'on peut trouver sous le vocable de « périurbanisation » – est inventé par Gérard Bauer et Jean-Michel Roux (1976) dans les années 1970, pour analyser le fait que des populations quittent la ville pour s'installer dans des campagnes dont ils bouleversent les pratiques sociales et les activités. Cette irruption de citadins dans ces campagnes en plein démembrement pavillonnaire est en train de composer une réalité sociale nouvelle.

⁵ La notion d'économie résidentielle est empruntée aux travaux de Laurent Davezies pour caractériser l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire. Elle se distingue de l'analyse économique classique qui est basée sur les lieux de production traditionnels (usines, services, etc.). Voir sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Laurent Davezies (2010).

de militants de la génération de mai 68, ils font le choix de vivre en communauté en achetant à cinq une colline à Pourrières en raison de la présence de foncier peu cher et d'une attirance pour un monde rural, proche et distant à la fois.

Ce parcours résidentiel atypique est emblématique du bouleversement des caractéristiques sociales des campagnes que décrit Yannick Sencébé dans les années 1970 : « *La campagne va redevenir attractive pour de multiples raisons. Lieu préservé de la société de consommation où il serait possible de vivre une utopie politique à travers le 'retour à la terre' et l'expérience communautaire, telle est la vision de la génération de mai 1968. (...) Lieu où, à défaut de pouvoir changer la vie, il est possible de changer de vie, tel est le credo des néoruraux qui, à partir des années 1980, vont tenter leur chance, 'prendre un nouveau départ' en créant leur propre emploi ou en bricolant dans l'économie informelle et l'entraide des réseaux 'd'anciens néo'. Lieu, enfin, où il est possible d'acquérir à moindre coût une maison individuelle.* » (Sencebé, 2011)

Alors même qu'il ne présente pas les caractéristiques d'un notable traditionnel, cette installation va constituer le point de départ d'un ancrage progressif dans ce monde rural en transformation, jusqu'à son élection comme maire du village en 1977.

1.2. L'accès à la carrière politique locale : sociabilité communale et milieu partisan

Le développement de cet habitat pavillonnaire résidentiel ne va pas rester sans conséquence politique : l'insertion de M.D. dans la sociabilité communale, combinée à des ressources militantes, va lui permettre d'acquérir une éligibilité et lui ouvrir les portes d'une carrière politique locale.

Son installation lui permet en effet, au sens propre, d'habiter la commune, par la construction d'un lien particulier avec le territoire qui va s'approfondir avec le temps :

« On a commencé à connaître des gens (...) moi, j'ai construit en 1973. Et donc notre connaissance de Pourrières, c'était simplement (...) de connaître les artisans, on a fait travailler uniquement des artisans du coin, maçons, plombiers, électriciens, chauffagistes, peintres, etc. uniquement des gens du coin. On avait acheté à un paysan, qui deviendra d'ailleurs après un de mes adjoints... »⁶

Son ancrage local s'accélère quand il est expulsé de Madagascar, rentre précipitamment en France et s'attèle à terminer sa thèse de doctorat en géographie. Il s'installe alors à Pourrières au cœur du village où il loue « *un appartement dans la grande rue de Pourrières, en effet, à 100 mètres de la coopérative et de la mairie (rires)...* »⁷. L'allusion à la configuration des lieux n'est pas anodine : un certain nombre de travaux ont démontré combien la cave coopérative et la mairie constituaient des lieux de pouvoir dans la sociabilité provençale et varoise. Pierre Chabert montre ainsi comment la « notabilisation » emprunte le triangle du pouvoir coopérative-cercle-mairie : les ressources économiques de la coopérative viticole sont converties en ressources « notabiliaires » avec l'accès à la présidence du cercle, structure associative caractéristique de la sociabilité provençale, qui constitue souvent l'antichambre de la magistrature municipale (Chabert, 2006). On observe donc ici le processus traditionnel de « notabilisation » des élites

⁶ Entretien avec M. D. 22/08/2012, p. 21.

⁷ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 22.

varoises, qui se reproduit souvent de génération en génération (Gaudin, 1999)⁸. M. D. s'insère dans les pratiques de cette sociabilité varoise :

« Qu'est-ce que je faisais à midi ? J'allais boire l'apéro au café de la place quoi, tu vois, avec les gens du pays (...) à nouveau à partir de cinq, six heures, j'étais soit à la coopérative, soit éventuellement encore en train de boire un coup, ou une partie de boules... »⁹

À travers ces pratiques, M.D accomplit un certain nombre de rites visant à faire ses preuves, pratiques indispensables à la construction de la notabilité. Il construit un réseau d'interconnaissances qui correspond à l'image de la campagne à laquelle adhèrent les militants de la génération de mai 68 « associée aux valeurs d'authenticité et de convivialité » (Sencebé, 2011). Surtout, ces relations interpersonnelles avec les habitants du village lui confèrent un capital relationnel, une relation de confiance avec les habitants de Pourrières lui permettant d'engager un échange de ressources :

« Et puis je me suis mis un peu à la disposition de la coopérative agricole, avec mes connaissances à la fois économiques et sur le monde agricole, je leur ai donné un coup de main pour diverses affaires, et voilà donc de 74 à début 77, je suis resté trois ans citoyen de base, un peu militant rural »¹⁰.

La coopérative viticole est donc le lieu d'un échange de ressources qui permet à M.D de convertir ses ressources d'expertise en développement agricole acquises à l'ORSTOM en capital relationnel, lui-même se définissant comme un « militant rural ». C'est là qu'il noue un lien de proximité avec le monde agricole alors fortement imbriqué avec les réseaux partisans socialistes (Sawicki, 1997) issus de la section française de l'internationale ouvrière (SFIO) qui dirigent la commune.

Dans le même temps, de manière cumulative à ces activités d'expertise et à la construction de ces réseaux interpersonnels à Pourrières, M.D poursuit une activité politique au sein du parti socialiste (PS) :

« J'étais membre de la section socialiste ici d'Aix et (...) très vite, dès que je suis rentré en 1974, bon, je suis devenu là dès l'année suivante le leader de l'aile CERES (...) à l'époque, ils manquaient un peu de « leaders », bon, donc très vite, j'ai été bombardé leader du CERES à Aix. »

On note ici l'attraction qu'exerce le « centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste » (CERES) dirigé par Jean-Pierre Chevènement sur une génération de jeunes militants issus de mai 68, socialisés aux idées développementales tiers-mondistes et qui vont connaître une ascension sociale rapide au sein des structures partisans du PS. On peut donc faire l'hypothèse que cette appartenance chevènementiste mêlait conviction idéologique et choix stratégique en raison des perspectives d'ascension qu'elle offrait à de jeunes militants au profil sociologique plus diplômé qui peuvent convertir leurs ressources techniques et expertes en ressources politiques :

⁸ Comme le rappelle Jean-Pierre Gaudin (1999), cette notion de notabilité a été étudiée par les historiens l'histoire et la sociologie des organisations. Si les approches sont différentes, l'on peut s'accorder sur le fait que traditionnellement « la diversité des capitaux relationnels, sur lesquels se basaient les effets de notabilités (réseaux de réputation mais aussi capacités scolaires, représentation de milieux professionnels ou sociaux) requérait de lentes accumulations ».

⁹ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 22.

¹⁰ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 22.

« En 77, pour les élections [municipales d'Aix-en-Provence] donc, j'étais prévu sur la liste de Ciccolini et je devais être adjoint sur les problèmes d'environnement agriculture (...) un peu ma spécialité. »

Toutefois, la rupture de l'alliance d'union de la gauche par Félix Ciccolini, leader du PS aixois, deux mois avant les élections municipales de 1977, l'amène à faire un autre choix, motivé d'après lui par une loyauté partisane : *« chevènementiste que j'étais, j'ai refusé de continuer avec Ciccolini, j'ai dit : 'Non, je ne continue pas, il n'y a pas d'union de gauche...' »*. L'appartenance au CERES, marginal dans le champ politique, l'inscrit donc dans une forme de dépendance à l'égard des décisions des patrons politiques locaux.

Toutefois, cet évènement est suivi d'un autre qui va marquer une bifurcation biographique pour M.D :

« Donc je me trouvais je dirais, un peu démobilisé, et puis un matin je reçois venant de Pourrières une délégation de jeunes agriculteurs qui demandent à me voir, alors je ne savais pas du tout pourquoi (rires), ils me disent : 'Ben voilà, on veut absolument battre la municipalité, le vieux maire-là qui est maire de père en fils depuis trois générations et qui est un maire SFIO', mais en fait c'était toute la notabilité locale, le pharmacien, etc. C'était toute la droite qui en fait gérait la commune sous couvert de SFIO, ils m'ont dit : 'Nous, on en a marre de ça, et on veut changer la majorité, mais, bon, on n'a personne pour être notre leader, il faut absolument qu'on trouve quelqu'un qui sache parler, qui sache faire des dossiers, qui ait l'expérience de la politique, donc voilà, on nous a parlé de vous et on vient vous proposer...' »

L'accumulation de capitaux relationnels au sein de la communauté villageoise a permis à M.D. d'être reconnu comme « éligible » (Abelès, 1990) par un collectif de « jeunes agriculteurs » et d'entamer ainsi un processus de « notabilisation » dans un milieu rural en recomposition. En effet, cette catégorie de « jeunes agriculteurs » doit se lire à un double niveau : il s'agit bien entendu d'une catégorie générationnelle, mais aussi politique, la profession agricole étant à l'époque marquée par l'activisme du centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), « *syndicat issu de la jeunesse agricole catholique [qui] incarne une jeunesse agricole arrivée à sa maturité politique et exigeant une justice redistributive face à la concentration des terres qui s'opère depuis l'après-guerre* » (Sencébé, 2012). Le CNJA est ainsi notamment à l'origine de la création des SAFER, instrument au service de la réforme de la profession agricole portée par ce syndicat aux idées modernistes (Muller, 1984). C'est dans ce creuset de jeunes agriculteurs lié au CNJA qui conteste les élites agricoles traditionnelles de la coopérative que M.D. constitue la base de la « *clientèle électorale* », comme il le reconnaît lui-même :

« Je me suis retrouvé à monter une liste, avec surtout les jeunes agriculteurs (...) dont notamment l'un était à la SAFER. »¹¹

Comme le souligne M.D, les jeunes agriculteurs, mobilisés autour de la préservation des terres agricoles, constituent ses soutiens électoraux les plus importants : *« ça a été ma base électorale quoi, j'étais l'élu des jeunes agriculteurs de Pourrières en 77 »¹²*. Toutefois, M.D prend soin d'associer d'autres groupes à sa liste, ce qui lui permet de gagner les élections municipales de 1977 à 15 voix près :

« Moi, tout de suite, je pose deux conditions, d'une part, que ça soit une liste d'union de la gauche, donc il faut que les communistes soient partie prenante, et deuxièmement, puisque je connais quand même un petit peu Pourrières, je veux effectivement que ça soit une liste

¹¹ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 20.

¹² Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 19.

ouverte, qu'il n'y ait pas que des gens des partis politiques, qu'il y ait des citoyens de bonne volonté, etc. »¹³

La mobilisation de cette dernière catégorie - « *citoyens de bonne volonté* » - témoigne du caractère pour partie dépolitisé de sa liste qui inclut des exploitants agricoles plutôt marqués à droite. C'est dans ce registre de légitimation hybride, combinant apolitisme rural¹⁴ et principe de la participation issu de mai 68, que puise M.D lorsqu'il parle de sa « *pratique* » :

« On avait des commissions extramunicipales dans tous les domaines puisqu'il y a eu plus de 500 personnes qui participaient à ces commissions extramunicipales sur une population qui à l'époque faisait 2 500 habitants... (...) rien ne passait en conseil municipal qui n'ait d'abord été vu, analysé, accepté par les commissions extramunicipales, y compris par des gens qui n'étaient pas conseillers municipaux. (...) c'était la démocratie participative à fond, on l'avait mise en place dès 1978. »¹⁵

Le développement du dispositif de démocratie participative mis en avant par M.D. dans cet extrait doit s'analyser non seulement comme la traduction des principes de l'« *utopie politique* » du retour à la terre et de la vie en communauté du militant de la génération de mai 68, mais aussi comme un nouveau répertoire dépolitisé mis en place par un élu rural en manque d'ancrage local et de légitimation auprès de la société locale. Il peut être analysé également comme un dispositif actualisant des formes de sociabilité traditionnelles relativement égalitaires, telles qu'elles se sont développées dans les cercles ou les coopératives, au sein d'une société villageoise composée d'une multitude de petits propriétaires, fondement de la classe moyenne et de la sociabilité républicaine varoise (Agulhon, 1970).

1.3. L'ascension professionnelle et la dépendance politique régionale

Ce répertoire hybride entre technicisation et « notabilisation » se traduit par une position tout aussi hybride entre administration et politique qui inscrit son entreprise politique locale dans un horizon élargi à l'arène régionale.

À partir de 1979, M.D cumule en effet position politique et administrative puisqu'il intègre les services de la région en dirigeant le bureau méridional de planification, organe satellite de l'établissement public régional (EPR) chargé des programmes consacrés à l'agriculture et à la forêt. Il consolide ainsi sa position d'intermédiaire avec le monde agricole :

« J'ai été recruté par (...) fin 1979... le Bureau méridional de planification pour justement d'abord diriger le programme 'forêt', puis ensuite l'ensemble des programmes agricoles. (...) Donc, si tu veux, j'avais double casquette... »¹⁶

M.D reconvertit donc en ressources professionnelles et militantes¹⁷ ses ressources expertes en développement agricole, ce qui lui permet d'investir une position « *floue* » dont il tire avantage. Il est

¹³ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 20.

¹⁴ À rebours de son précédent positionnement lors des élections municipales Aix-en-Provence, ce qui montre combien la politique au village n'obéit pas aux mêmes règles partisans que la politique en ville...

¹⁵ Entretien avec M. D., 22/08/2012, pp. 15-16.

¹⁶ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 6.

¹⁷ Aux dire de D. C., propriétaire agricole autochtone : « Avec M. D., c'est la première fois que quelqu'un d'extérieur au village est maire et que ce n'est pas un agriculteur. M. D. avait un avantage intellectuel par rapport aux autres candidats, un avantage rhétorique ». Entretien avec D. C., 23/08/2013. Précisons toutefois que cette « notabilisation » se cumule avec un héritage familial puisque M. D. est issu d'une famille de notables

ainsi, selon ses dires, « *raccroché* » par des conseillers du cabinet de Gaston Defferre, maire de Marseille et président de région (PS), au « *groupe de Sainte-Baume* », réseau de techniciens militants composé « *de technocrates* »¹⁸ dans le sillage de l'entreprise politique defferriste. Cette appartenance au groupe informel de Sainte-Baume va jouer un rôle déterminant puisqu'il va permettre son acculturation aux dispositifs régionaux et notamment au dispositif d'action foncière :

*« On faisait des week-ends entiers... on se réunissait souvent d'ailleurs à la Sainte-Baume (...) c'est dans les discussions que nous avons justement au niveau de ces rencontres qui avaient lieu (...) à peu près deux fois par an (...) que la politique foncière régionale a été en effet bien réfléchi, puis ensuite mise en place, et que moi-même j'en ai été informé, et que évidemment en tant que maire, moi, de la commune de Pourrières, j'étais particulièrement attentif à ça, d'autant plus qu'à partir de 1980 donc j'ai été recruté par [l'EPR] (...). J'étais très intéressé. »*¹⁹

La position floue de M.D, entre administration et politique, lui confère donc un avantage stratégique : technicien engagé dans le réseau de développement local mis en place par la région, M.D fait l'apprentissage des dispositifs régionaux qu'il contribue par ailleurs à mettre en place au bureau méridional de planification.

L'accès à l'institution régionale va ainsi offrir de précieuses ressources d'intermédiation. En effet, comme l'a démontré Olivier Nay, la région se présente comme un espace d'interaction avec d'autres univers sociaux et territoriaux (Nay, 1997), en raison notamment des pratiques de cumul des mandats qui caractérisent le travail politique régional (Troupel, 2016)²⁰. Des contraintes de rôle pèsent sur l'activité régionale impliquant de savoir jouer le rôle d'intermédiaire entre le territoire et l'assemblée régionale, au prix d'une difficile gestion d'exigences contradictoires entre les deux niveaux. Dans cette interdépendance multiniveaux, les jeux institutionnels se stabilisent autour d'accords et de règles souvent confidentiels qui accordent la primauté à une logique « départementaliste », témoignant de l'importance de la structuration départementale des machines politiques locales et renseignent sur les motivations opportunistes de l'investissement régional (Lagroye, 1997)²¹. La démocratie régionale apparaît ainsi comme un espace d'interdépendance politique entre grands et petits élus, où se tissent des relations de clientèle « notabiliaire », consolidées grâce à l'action publique. Cette stratégie de contrôle du territoire est mise en œuvre par l'intermédiaire des techniciens politisés des services régionaux à l'intersection entre le politique et l'administration. Professionnels du montage des dossiers dits « techniques », ils endossent des rôles hybrides à mi-chemin entre élus et techniciens, à travers un processus d'« *apprentissage-adaptation* » (Gaudin, 1999) et recourent à de nouvelles pratiques d'intermédiation. Ces courtiers en développement local implantés dans une arène locale (dans laquelle ils jouent un rôle politique plus ou moins direct) servent d'intermédiaires pour drainer des ressources extérieures relevant de l'aide régionale (Olivier de Sardan, 1996).

C'est précisément ce type de position qu'occupe M.D. à l'intersection entre administration et politique, qui lui facilite l'accès aux ressources de la politique foncière régionale et va permettre à la commune de Pourrières de faire l'acquisition d'une grande propriété foncière : le domaine de Roquefeuille.

ruraux du Massif Central : son père et son oncle ont été maires de la petite commune de Laval-d'Aurelle (54 habitants au dernier recensement) dans le sud-ouest de l'Ardèche.

¹⁸ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 4.

¹⁹ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 6.

²⁰ Cette situation de cumul de mandats est confirmée par les dernières données d'une enquête réalisée à ce sujet : en 2016, deux-tiers des conseillers régionaux enquêtés cumulaient un mandat régional avec un autre mandat, pour l'essentiel municipal et communautaire (Aurélia Troupel, 2016).

²¹ Comme le rappelle Jacques Lagroye (1997), « l'horizon des conseillers régionaux est ailleurs, dans leur univers professionnel, dans leur organisation politique, ou syndicale.

2. Médiation foncière et conflit de lieu : la « notabilisation » à l'épreuve d'une mobilisation localisée

Cette position d'intermédiaire entre milieu agricole et administration, entre niveau local et régional va permettre au maire de Pourrières de développer un intense activité de médiation foncière.

D'abord réalisée au bénéfice de sa « clientèle » agricole, cette intermédiation va progressivement évoluer vers un rôle de « courtier en développement » (Chaveau, Olivier de Sardan, 2000) soucieux de développement économique à la faveur du projet d'implantation d'un complexe sportif soutenu par une « coalition de croissance » (Molotch, 1976)²². Cette capacité d'intermédiation va alors être remise en cause par un « conflit de lieu » (Dechézelles, Olive, 2016) cristallisant la formation d'une coalition « anticroissance » qui va faire vaciller les bases de son pouvoir.

2.1. Un « technotable », entrepreneur de médiations foncières

Élu grâce aux jeunes agriculteurs mobilisés contre la pression urbaine, le nouveau maire va mettre en œuvre une politique de distribution de la rente foncière aux propriétaires agricoles et d'extension du domaine communal au bénéfice du monde rural.

Dans un contexte de pression foncière grandissante, cette dépendance au milieu agricole va se ressentir fortement dans le processus d'élaboration du plan d'occupation du sol (POS) qui va constituer la question centrale du débat politique municipal sous sa première mandature :

« Tout le premier mandat a été marqué par la révision du POS, et on avait essayé de faire un POS qui précisément à la fois préserve les équilibres naturels, les équilibres économiques, et qui en même temps permette (...) que les plus mauvaises terres puissent devenir constructibles de façon à permettre notamment à certains viticulteurs (...) d'investir... »²³

Ainsi, avec ce discours sur les « mauvaises terres », l'on retrouve la logique de compromis « viti-électorale » d'organisation spatiale du POS analysée par Jacques Daligaux (1999) et notamment la politique de « *préservation des noyaux durs viticoles* »²⁴ préconisée par la chambre d'agriculture du

²² Le concept de coalition de croissance est issu des travaux de Harvey Molotch (1976) sur les villes étasuniennes. Cette notion permet de décrire une situation dans laquelle l'orientation des politiques urbaines est déterminée par la structuration des intérêts économiques, notamment fonciers. En effet, selon Harvey Molotch, les propriétaires et les acteurs économiques dont l'activité dépend directement ou indirectement de l'augmentation de la valeur des sols (banques, promoteurs, investisseurs, agences immobilières) ont tendance à chercher à s'allier en vue d'exercer une pression sur les autorités locales afin que celles-ci engagent des projets urbains d'envergure.

²³ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 16.

²⁴ Jacques Daligaux (1999) analyse la logique de distribution de la rente foncière agricole qui a souvent présidé aux zonages des années 1970 dans le Var et qui est d'autant plus forte que le poids politique des agriculteurs y est important. Dans un contexte foncier et viticole défavorable à une politique de défense des terres agricoles, la chambre d'agriculture du Var est sous la forte pression d'une « *population viticole âgée et confrontée à un double problème financier : l'indigence des retraites agricoles pour les uns et, pour les autres, le besoin en argent frais afin d'assurer la maintenance de leur outil de production et subvenir éventuellement aux besoins de leurs enfants (...)* Ces problèmes socio-économiques et démographiques sont aggravés par un emballement du marché foncier (...) la décennie quatre-vingt est marquée par une spectaculaire flambée du prix des terrains constructibles. La rapidité avec laquelle se creuse l'écart entre le prix des terres agricoles et celui des terrains à bâtir se traduit par une amplification des revendications foncières ». La chambre d'agriculture du Var se contente alors de prôner une politique de « *préservation des noyaux durs viticoles* », ce qui lui permet de ménager son électorat et ses bonnes relations avec les élus locaux tout en justifiant cette politique de sacrifice

Var qui tente de maintenir à grand-peine la cohésion de la société viticole varoise. Cette stratégie témoigne de la pression foncière qui s'exerce sur les terres viticoles de la commune dont l'usage agricole disparaît au bénéfice de celui de simple rente financière.

Dans ce contexte, le contrôle de la SAFER, outil d'intervention foncière du monde agricole, devient stratégique pour les jeunes agriculteurs relayés par de jeunes élus socialistes, comme en témoigne cette lettre au président de la région (PS), Gaston Defferre, signée par A. Samat, maire de Peynier et conseiller général (PS) de Trets, commune voisine de Pourrières dans la haute vallée de l'Arc :

« Le conflit ne se situe pas au plan technique, mais au plan politique. En effet, deux conceptions très différentes s'affrontent :

- ↗ *la 1^{re}, celle de la SAFER et des notables qui participent à ses conseils d'administration ou à ses comités techniques et pour lesquels il n'y a que danger de collectivisation à voir les collectivités locales acquérir des terres agricoles ;*
- ↗ *la 2^{de}, celle des élus locaux départementaux et régionaux, des jeunes agriculteurs, et il faut le dire, d'un nombre chaque jour un peu plus grand de responsables syndicaux et sociaux-professionnels agricoles qui pensent que tout comme des terres à vocation industrielle ou touristique, l'espace agricole et surtout sa fonction peuvent être rendus publics et ensuite mis à disposition de ceux qui le travaillent. »²⁵*

Ce courrier oppose ainsi de manière stéréotypée des groupes d'agriculteurs aux intérêts et aux visions opposées : d'une part, les « notables » de la profession agricole attachés à la propriété privée et implicitement à la rente foncière qu'elle procure et, d'autre part, de « jeunes agriculteurs », qui défendent un idéal professionnel jacistes dans lequel le foncier est avant tout un outil de production qu'il s'agit de préserver, y compris par le recours à l'intervention foncière publique.

Cette situation se retrouve précisément à Pourrières où la situation de crise du modèle coopératif viticole sous pression foncière a permis l'élection de M.D face au maire sortant SFIO, M. Michel, qui incarnait ce modèle notabiliaire traditionnel. Dès lors, il n'est pas étonnant que le nouveau maire, soutenu par les jeunes agriculteurs, interpelle les dirigeants de la SAFER par l'intermédiaire du cabinet du président de région à l'occasion de la vente en 1978 d'un important domaine de 692 hectares, le domaine des Puits, situé au sud de la commune. Ainsi, dans un courrier en date de mai 1978 au directeur de la SAFER PACA, Gaston Defferre interpelle le président directeur général de la SAFER PACA en lui demandant d'intervenir en faveur des élus ruraux. À la suite de ces critiques récurrentes, les jeunes agriculteurs, forts du soutien d'un certain nombre d'élus locaux socialistes, parviennent à changer durablement les orientations de la SAFER PACA avec l'arrivée d'un nouveau directeur proche des jeunes agriculteurs et des jeunes élus locaux de gauche. Sous leur pression, la SAFER va changer ses positions en développant une politique foncière d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

On mesure ici l'influence du groupe des jeunes agriculteurs, groupe d'intérêt très actif politiquement, dont le maire de Pourrières veille à se faire le porte-parole auprès des services de la région. Cette position d'intermédiaire entre niveau régional et local, entre milieu agricole et acteurs publics consacre en effet son rôle de « technotable » conjuguant, selon Jean-Pierre Gaudin (2007), « des compétences évolutives, une capacité à mobiliser de multiples guichets et des réseaux d'interconnaissances diversifiés, liés à des itinéraires professionnels et militants (partis, syndicats,

des secteurs de moindre qualité par une politique d'amélioration du vignoble et en reportant la pression foncière sur les espaces forestiers.

²⁵ Lettre d'André Samat, au président de l'établissement public régional (EPR) en date du 6 avril 1978, p. 3, in *Archives Régionales*.

associations) .»²⁶ « Militant institutionnel » (Nonjon, 2005) de la région, il renouvelle les modes de faire et les représentations du territoire rural. Endossant tour à tour le rôle de « courtier » et de « généraliste » (Nay, Smith, 2002), il participe à l'instauration de règles de courtage ainsi qu'à la production d'un répertoire d'action de développement local bricolé avec les idées autogestionnaires et tiers-mondistes de mai 68.

Cette combinaison se fait cependant parfois au prix de conflit de rôles qui fragilise sa position de « technotable ».

2.2. Un compromis inégal face à la coalition de croissance de « l'Aurélien Park »

L'acquisition du domaine de Roquefeuille par la commune en 1986 va cristalliser le changement de positionnement du maire de Pourrières en faveur du développement économique. Elle illustre les conflits de rôles auxquels l'expose son rôle de « technotable » rural, dépendant des financements régionaux.

Lorsqu'une nouvelle occasion d'achat comparable se présente avec la vente d'un domaine de 426 hectares dans le sud de la commune, appelé « domaine de Roquefeuille », M.D. sollicite à nouveau la région désormais dirigée par Michel Pezet (PS), compte tenu des relais dont il bénéficie au sein de la commission foncière dominée par des élus radicaux et socialistes. Le prix de l'opération ne bloque pas le dossier en dépit de son importance financière considérable, ce qui confirme l'influence du maire au sein de l'institution régionale. Il s'agit de l'acquisition d'une propriété sur un terrain constitué essentiellement de forêt de pins et de chênes pour y réaliser une réserve foncière. À ce titre, la commune bénéficie d'un taux de subvention régionale de 90 % du prix d'achat, soit un montant de 4 348 000 francs, ce qui est considérable pour une petite commune rurale. Sans cette aide de la région, une telle acquisition foncière aurait été impossible. On mesure bien ici l'importance décisive que revêt la politique foncière exercée par la région auprès des petites communes rurales qui souhaitent mener une politique de maîtrise foncière de leur espace puisque les subventions régionales permettent ici au domaine communal de voir sa superficie augmenter de 50 % pour un coût quasi nul.

L'acquisition du domaine de Roquefeuille, apparaît d'abord comme une ressource électorale visant un groupe social important de la commune : les chasseurs, qui sont souvent de petits agriculteurs. En effet, coexistent à Pourrières une société de chasse et une coopérative dont « *les partages sociologiques apparaissent assez nettement. Les agriculteurs du village qui possèdent les exploitations les plus importantes, qui emploient des ouvriers agricoles et utilisent un abondant matériel motorisé, se retrouvent à la direction de la coopérative 'La Fraternelle'. Au contraire, ce sont de petits agriculteurs parcellaires, généralement métayers, qui sont en majorité dans le conseil de la société de chasse et qui l'administrent. (...) Avant comme après 1977 (élection d'un nouveau président)²⁷, la relation entre la composition du conseil de la société et celle du groupe des chasseurs de sangliers est évidente (...)* » (Martinelli, 1983). S'y ajoute également « *l'appartenance locale comme principe de recrutement (...) la conformité à des normes collectives morales et techniques* » (Martinelli, 1983). La chasse dans le bois communal relève d'une forme de servitude collective. L'agrandissement du bois communal pour le maintien de la servitude du droit de chasse est donc une mesure éminemment politique qui vise pour le maire à s'assurer le soutien de la base électorale agricole locale qui l'a choisi :

« Il y avait dans, je dirais, 'l'imaginaire' des vieux habitants de Pourrières, et notamment chez les chasseurs, mais les chasseurs ça constituait pratiquement toutes les familles, il y avait une espèce (...) de frustration, qu'ils ne puissent pas, disons, aller chasser dans ces terres du sud qui

²⁶ L'auteur définit l'« *apprentissage-adaptation* » comme « *la mise en conformité individuelle avec une nouvelle règle ou plus généralement un dispositif instrumental* » (Gaudin, 2007).

²⁷ L'élection d'un nouveau président est concomitante de l'élection d'un nouveau maire, ce qui tend à confirmer les interdépendances entre cette structure associative locale et le pouvoir municipal.

étaient une chasse privée dans laquelle seuls les gens qui payaient, et fort cher, ou sur invitation, pouvaient aller chasser, et généralement c'étaient plutôt des Marseillais ou des Parisiens ou des étrangers qui venaient chasser, et non pas des Pourriérois. »²⁸

Cette acquisition s'inscrit donc dans une configuration spatiale spécifique héritée du passé qui la légitime auprès des petits propriétaires autochtones. Cette histoire, c'est celle de la conquête d'un espace communal par les agriculteurs autochtones face à la grande propriété aristocratique, puis bourgeoise²⁹. L'enjeu de cette acquisition est donc de consolider le capital d'autochtonie (Retière, 2003)³⁰ des agriculteurs remis en cause par l'arrivée de nouvelles populations résidentielles.

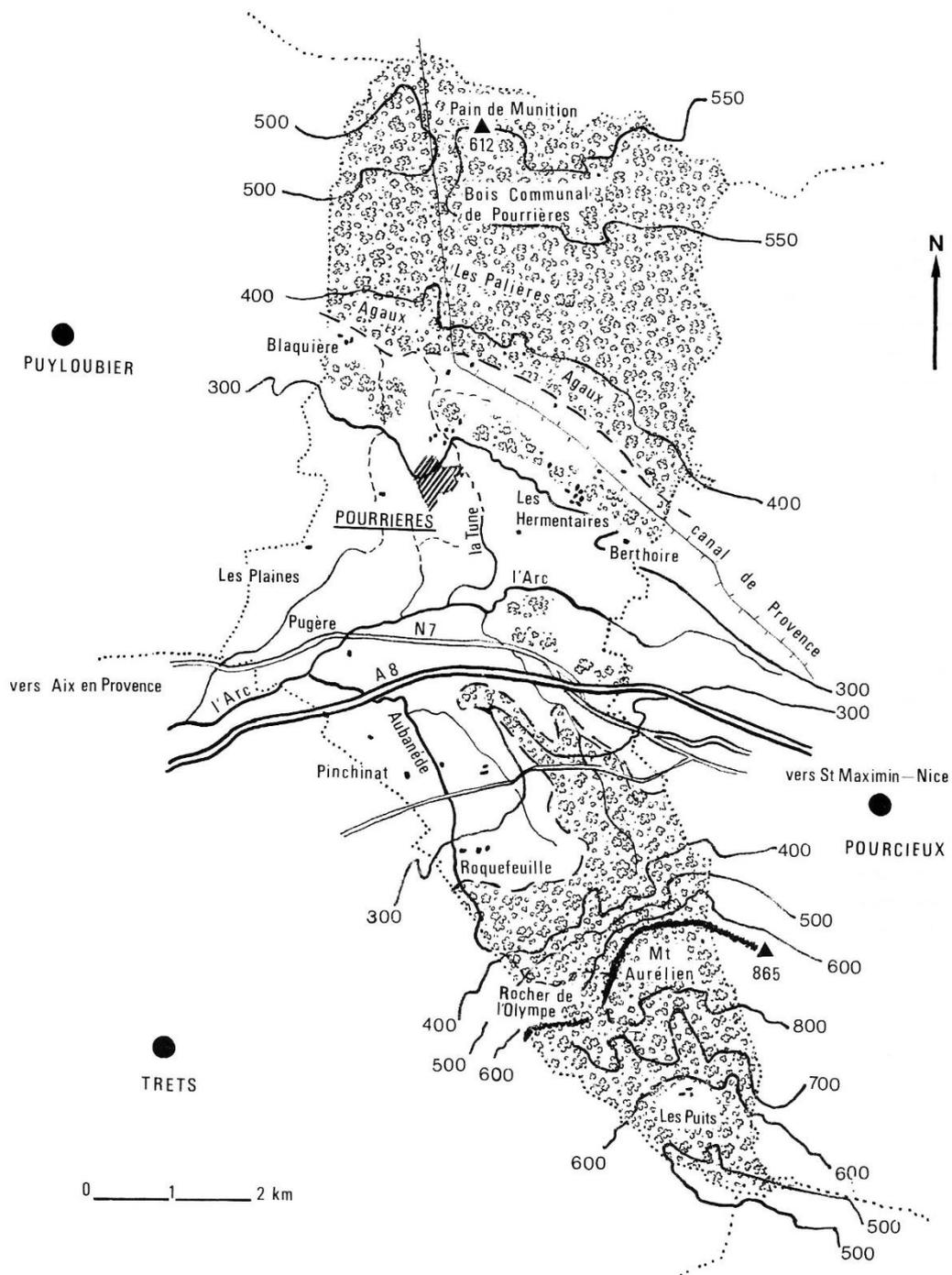
Avec la pression urbaine, les grandes propriétés foncières du sud de la commune redeviennent un enjeu important alors que ce territoire avait été jusque-là délaissé. Il s'agit de tisser du lien entre les différentes parties de la commune pour renforcer sa cohésion et éviter que ce transfert foncier ne se fasse au profit d'étrangers au territoire communal.

²⁸ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 8.

²⁹ De manière significative Roquefeuille possède un vignoble qui produit du vin avec sa propre cave, hors du système coopératif, ce qui illustre sa distance avec la communauté villageoise.

³⁰ Précisons que nous employons l'expression « capital d'autochtonie » au sens défini par Jean-Noël Retière (2003) : « le capital d'autochtonie est la ressource essentielle que doivent posséder les classes populaires voulant tisser des liens sociaux ailleurs que dans leur espace privé, tandis que les autres catégories sociales peuvent s'appuyer sur quelques signes de réussite sociale et /ou de compétence culturelle pour s'en dispenser ».

Les terres de Roquefeuille : la « dernière frontière » de Pourrières



Le terroir de Pourrières (Martinelli, 1983)

Source : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3335897r/f31.item>

La commune de Pourrières est traversée par une opposition entre les communautés du nord et du sud du village. Cette rivalité séculaire est mise en scène dans la mémoire des lieux qui oppose, de part et d'autre de la vallée de l'Arc, l'oppidum celto-ligure du Pain de Munition au castrum Aurélien bâti par le général romain Marius qui a battu les Cimbres et les Teutons dans l'Arc en 102 av. J.-C. Au moyen âge, ces deux parties de la commune sont sous la juridiction de familles rivales, avant que le

village de Roquefeuille ne soit abandonné vers 1350 suite à la grande peste, laissant la totalité des terres vacantes et permettant la constitution d'un ensemble foncier homogène où la culture céréalière prédomine, retardant du même coup la transformation viticole: « *du point de vue de la propriété foncière, ni les seigneurs, ni les paysans de Pourrières n'ont pu accaparer les terres de Roquefeuille en dépit du rattachement du territoire de Roquefeuille à la commune de Pourrières en 1790* » (Martinelli, 1983). Cette coupure historique du territoire villageois, matérialisée par la vallée de l'Arc où passent désormais la nationale 7 et l'A 8, légitime l'acquisition des terres de Roquefeuille dans le récit des acteurs.

Toutefois, cette ressource foncière va être convertie au service d'un projet de développement économique. Le contexte de pression foncière liée à la périurbanisation va progressivement conduire à un changement d'orientation de la municipalité. Pris entre les intérêts contradictoires de ses différentes clientèles agricoles, entre le souci de protection et le souci de développement, le maire et son adjoint aux finances vont proposer d'affecter une partie du domaine de Roquefeuille au développement d'un projet de centre d'entraînement sportif de grande ampleur dénommé « Aurélien Park » :

« On se disait : il y a l'avenir économique de Pourrières qui est en jeu et une petite commune comme Pourrières coincée entre Aix et de l'autre côté Saint-Maximin, Brignoles... Il faut, bon, lui trouver un autre avenir que de devenir une commune dortoir (...) ça commençait dans les années 1980 à arriver jusqu'à près de 100 permis de construire dans l'année (...) on s'est dit qu'il fallait plutôt essayer d'avoir une vision positive et donc essayer de dégager quel pourrait être un avenir économique pour Pourrières. »³¹

Ce changement d'orientation est justifié par le maire au prix d'une dépréciation des terres agricoles, qualifiées de « *mauvaises terres* », ce qui permet selon lui d'en envisager d'autre usage :

« Au nord des bois de Roquefeuille (...) il y avait quand même 8 à 10 hectares (...) et donc avec cette dizaine d'hectares jointe avec un projet qu'avait un viticulteur local qui était propriétaire du domaine de La Neuve, qui (...) n'avait pas l'appellation de Côtes-de-Provence (...) vivait mal et il avait envisagé donc de se séparer d'une partie de sa propriété pour y faire autre chose. Et c'est là que, bon, on a eu l'idée de faire éventuellement un projet qui aurait amené pas mal d'emplois sur le plan local, de faire donc un centre d'entraînement sportif... »³²

Cet argumentaire sur les mauvaises terres agricoles déjà rencontré est ainsi mis au service d'un projet de développement économique ambitieux visant à permettre de « *vivre et travailler* » à Pourrières. Progressivement, on note donc une inflexion des positions initiales de la municipalité de Pourrières en faveur d'une valorisation de la rente foncière.

L'on fait l'hypothèse que cette rupture est significative du processus de « technotabilisation » de ces élus : autrefois militants de la préservation des terres agricoles, désormais élus et notabilisés, ils se font les avocats d'un projet de développement aux effets spéculatifs importants, susceptible de modifier considérablement l'économie générale de la commune. En effet, la municipalité soutient un projet privé de développement d'un centre d'entraînement pour les clubs sportifs, qui aurait permis selon ses promoteurs de créer 500 emplois locaux. La lecture de la presse de l'époque, qui se fait l'écho du projet, permet de mesurer l'étendue du bouleversement pour la commune. Ainsi, un article publié dans *Var-matin* en 1988 précise le périmètre du projet en ces termes :

³¹ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 9.

³² Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 9.

« Coût : 700 millions de francs. Surface occupée : 270 ha répartis sur les domaines de la Neuve et de Pinchinat. Village provençal de 1 200 logements en multipropriété. Centre commercial : coiffure, banque, pressing, prêt-à-porter, sport, tabac, boutiques diverses, location de voitures, cinq restaurants, supermarché. Un aérodrome qui se situerait dans la plaine de l'Arc. Loisirs : un ensemble nautique, bowling douze pistes, fronton de pelote basque, arènes, cinéma. Sports : deux golfs (9 et 18 trous), 5 mini-golfs, 30 courts de tennis, une piscine olympique, un centre équestre de 100 chevaux, un stade de 20 000 places, cinq terrains de football, deux de rugby, une salle omnisport. Centre culturel : musique, théâtre, ateliers divers, expositions, salle de congrès. »³³

Un croquis de ce vaste complexe sportif dénommé « Aurélien Park » est joint à l'article et présente les installations pour le sport, les loisirs, la culture, le centre commercial et le village néoprovençal qui l'accompagne.

Auparavant défenseur des grands espaces agricoles, le maire est désormais l'avocat d'une « coalition de croissance » de « l'économie résidentielle » (Davezies, 2010), c'est-à-dire d'une alliance triangulaire entre propriétaires fonciers, acteurs de la promotion immobilière et commerçants qui se forme autour du projet de développement pour lesquels la politique foncière est mobilisée. Le compromis passé avec cette coalition paraît ainsi déséquilibré au détriment des « autochtones » (Retière, 2003), ce qui explique la cristallisation d'une « coalition « anticroissance » » (Harloe, 1992, Deleon, 1992) à base associative.

2.3. L'échec du référendum municipal contre la coalition « anticroissance »

L'équilibre qui présidait au compromis passé lors de l'élaboration du POS entre logique rentière et logique de préservation de l'outil agricole chère aux jeunes agriculteurs qui ont soutenu M.D est rompu. Sa majorité municipale s'effrite, certains de ses adjoints contestent ces nouvelles orientations et prennent la tête de l'opposition associative au projet.

Le maire de Pourrières essaye au deuxième semestre 1988 de réviser le POS en faveur du projet, sans succès, en raison de l'opposition de son conseil municipal. Dès lors, il préfère mobiliser le registre de la participation auquel il a eu souvent recours jusqu'alors et décide de consulter la population par référendum sur le sujet en janvier 1989. Les termes du débat sont ainsi restitués dans un article de *Var-matin* daté du 29 novembre 1988 et titré « *Pourrières : le complexe de la discorde* ». Dans cet article, le PDG du groupe de promotion franco-espagnol Euromar SA tente de rassurer les habitants sur l'entretien paysager du site et son rôle dans la protection des incendies. Surtout, il souligne son impact économique en affirmant : « *Nous créerons 500 emplois dont la liste sera en mairie de Pourrières début 1989. Un important budget sera réservé à la sous-traitance par les artisans locaux et contrôlé par 'Euromar'. Nous pensons ainsi augmenter les ressources de toutes les communes de la vallée.* »

Cet argumentaire économique est réfuté par Christine Girard, agricultrice et adjointe de M. D., qui constitue une association de sauvegarde des monts Aurélien et Olympe et expose ainsi les arguments des opposants au projet dans le même numéro de *Var-matin* : « *Le projet est porteur de dangers irréversibles qui, au-delà du chant des sirènes, chambouleront toute une région en modifiant l'équilibre humain et social par un apport massif et subit de populations qui vont prendre possession de l'espace, devenant ainsi plus nombreux que les autochtones et créant ainsi un deuxième village qui par nature sera très exigeant.*

³³ *Var-matin*, 1988, in *Archives régionales*.

Une telle démarche risque également de favoriser la spéculation foncière. D'autre part, est-on conscient de la dérive possible d'un tel projet avec une urbanisation à outrance, un abandon possible de l'aspect sportif avec le risque de transformer des installations en lotissement ? » Elle souligne « le pouvoir de l'argent (...) puissant face à une structure communale. Nous pensons que Pourrières n'est pas à vendre et qu'une attitude dynamique et courageuse devrait permettre un développement harmonieux bien compris et bien maîtrisé. Nous ne devons pas jeter notre village dans les bras d'investisseurs et de technocrates, fussent-ils européens. »³⁴

Cette fragmentation de la base sociale du maire permet la constitution d'une coalition « anticroissance » qui se rapproche du processus de périurbanisation décrit par Éric Charmes (Charmes, 2009)³⁵. En effet, elle agrège des intérêts divers, tous soudés par le rejet du projet, comme le relève le maire :

« Il y avait (...) une opposition très importante, qui venait à la fois, je dirais, des traditionnalistes, qui étaient plutôt à droite, mais enfin qui eux vraiment voulaient absolument maintenir je dirais le pouvoir aux paysans (...) il y avait aussi une opposition à ce projet qui venait de la part (...) des intellos écolos quoi (...) et puis (...) les communistes (...) avec notamment un certain nombre de retraités marseillais installés à Pourrières (...) eux parlaient évidemment d'un projet dans lequel c'était (...) le grand capitalisme, qui allait rentrer à Pourrières. »³⁶

On le voit, la coalition « anticroissance » fédère des intérêts divers, mais nombreux, dont les deux derniers se recoupent en réalité et recouvre ce que Éric Charmes appelle le « syndrome du dernier arrivé »³⁷. Devant cette « triple opposition » qui « était perçue même au sein du conseil municipal », M. D. tente de reprendre la main en faisant usage d'un référendum consultatif en janvier 1989 pour trancher la question de l'implantation de l'Aurélien Park sur sa commune, espérant ainsi écarter cette controverse de la campagne des municipales de mars 1989. De plus, en choisissant une consultation, il se préserve une autorité sur la décision finale tout en y recherchant des ressources de relégitimation actualisant le répertoire participatif qu'il a développé au début de son mandat. Le refus exprimé par la population entraîne l'abandon du projet. Toutefois, si M.D respecte le verdict de la population, sa légitimité est atteinte et cela lui sera fatal pour les élections municipales, en mars 1989, qui vont se jouer autour du rejet de ce projet :

« En grande partie oui, en grande partie. Alors même que pourtant j'avais joué le jeu (...) de la démocratie, on avait consulté les gens et devant leurs réticences on avait retiré le projet, mais

³⁴ Pierre Lorenzini, *Var-matin*, 29 novembre 1988.

³⁵ Pour Éric Charmes le processus de périurbanisation à l'échelle communale conduit à la formation de coalitions « anticroissance » au terme de plusieurs étapes (Charmes, 2009). La première étape correspond à une phase d'amorçage de la périurbanisation perçue comme un moyen de revivifier la commune et comme une manne pour les propriétaires fonciers souvent influents dans les conseils municipaux. Ce mouvement repose sur une prolifération de maisons individuelles sur le pourtour du noyau villageois et le long des routes. S'ensuit une seconde phase de croissance pouvant être plus ou moins continue, avec des paliers plus ou moins longs qui provoquent un bouleversement des équilibres démographiques, sociologiques, politiques et financiers. C'est alors que s'enclenche une troisième phase de stabilisation démographique caractérisée par l'affirmation politique d'une logique de préservation du cadre de vie au détriment des logiques de développement urbain et de valorisation foncière. Enfin, une quatrième phase de croissance modeste lui succède, marquée par la subsistance de demandes favorables à la croissance de la part de propriétaires fonciers minoritaires, pouvant être appuyées par des contraintes collectives.

³⁶ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 14.

³⁷ Par ce terme, l'auteur désigne le refus de toute évolution des populations récemment installées sur le territoire et satisfaite de son environnement résidentiel (Charmes, 2009).

on m'a quand même reproché (...) de vouloir en sous-main reprendre le projet et puis on m'a attaqué aussi d'avoir soi-disant touché des pots-de-vin. »³⁸

En faisant sortir le débat du conseil municipal, l'on peut faire l'hypothèse que le maire a déplacé les antagonismes sur la place publique : son adjointe Christine Girard à la tête de l'association de sauvegarde des monts Aurélien et Olympe est ainsi candidate écologiste aux élections municipales, ce qui témoigne de la politisation de la controverse. La pacification recherchée n'est que relative, l'autorité reconquise, très limitée (Troupel, Pinna, 2006) et finalement insuffisante pour s'assurer d'un troisième mandat municipal. Avec près de 15 % des voix au premier tour sous l'étiquette « Les Verts », Christine Girard barrera la route à M. D., permettant l'élection d'un candidat « divers droite », Jacques Gouirand, exploitant viticulteur³⁹. Ainsi, en dépit du respect des procédures de participation auprès desquelles il avait puisé une partie de sa légitimité, le projet de l'Aurélien Park va donc avoir raison du soutien électoral dont bénéficie M.D auprès des jeunes agriculteurs pour qui ce projet va véritablement être le « *projet de la discorde* » :

« Ils étaient partagés. (...) plusieurs de mes adjoints étaient tout à fait d'accord avec moi, un certain nombre de viticulteurs, et puis il y en avait un qui, lui, était tout à fait contre justement par respect de l'environnement (...) et puis il y avait une [Christine Girard] écologiste aussi... »⁴⁰

La réussite de cette mobilisation associative se mesure ainsi à la capacité d'agréger des groupes d'intérêts divers de propriétaires résidentiels et agricoles et doit s'interpréter comme un alignement socioélectoral des classes moyennes propriétaires. Dirigée par une agricultrice locale, cette mobilisation témoigne de la résistance du pouvoir des propriétaires agricoles coopératifs⁴¹ dans cette commune. Rassemblés et organisés de manière égalitaire dans la cave coopérative, le groupe des viticulteurs propriétaires a su s'organiser dans la longue durée autour d'un projet de montée en gamme de leur production, comme l'explique D.C :

« [La coopérative c'est] une voix par coopérateur, quelle que soit sa surface, aujourd'hui, on a une vingtaine de coopérateurs importants de 15 à 20 ha. (...) Pendant 30 ans [depuis 1965], on a eu le même président de la cave coopérative agricole – Armario – président élu par une commission de 12 membres. (...) Dans les années 1970 et 1980, on a eu un certain développement des caves particulières, mais beaucoup ont périclité. (...). Un élément important est à signaler, c'est la création des Côtes-de-Provence : Pourrières en a bénéficié (...) 85 à 90 %, c'est du rosé aujourd'hui, c'est le choix d'une orientation claire très tôt portée par la cave coopérative agricole avec un débouché : la Côte d'Azur. Le reste, plus de 50 % du rosé de Provence, c'est de l'exportation. »⁴²

La controverse autour de ce projet est donc un conflit d'usage qui engage un choix de développement économique pour la commune entre, d'une part, un pouvoir municipal bâtisseur appuyé par une fraction d'agriculteurs hors du système coopératif, jouant la carte de la rente foncière (petite propriété de 4/5 ha et grande propriété de plusieurs centaines d'ha) et, d'autre part, un pouvoir foncier agricole coopératif (moyenne propriété de 15-20 ha) désireux de défendre son outil de travail. Ainsi portée à son paroxysme, la contradiction foncière qui anime le monde agricole va donc faire implorer la majorité municipale, les agriculteurs opposés au projet bénéficiant à la fois d'une montée en gamme de leur production et du

³⁸ Entretien avec M. D., 22/08/2012, pp. 15-16.

³⁹ L'importance de ce basculement doit être souligné puisque la commune ~~des~~ est depuis lors dirigée sans discontinuer par une majorité de droite républicaine, suivant en cela la trajectoire politique de beaucoup de communes varoises auparavant ancrées à gauche.

⁴⁰ Entretien avec M. D., 22/08/2012, p. 21.

⁴¹ Les grandes propriétés ne sont pas dans la coopérative.

⁴² Entretien avec D. C., 23/08/2013, pp. 2-3

soutien d'une population résidentielle récemment installée à Pourrières en raison de la qualité de son cadre de vie et souhaitant la préserver.

Conclusion

Aux termes de cette analyse, la médiation foncière apparaît donc au cœur des contradictions du monde rural et des débats municipaux, et témoigne de l'importance des groupes d'intérêts fonciers dans la construction et le renouvellement du pouvoir local.

L'importance de la régulation publique dont la terre faisait l'objet en milieu urbain et la gestion déléguée à la profession agricole en milieu rural a longtemps limité aux villes américaines le concept des « coalitions de croissance » (Molotch, 1976). La périurbanisation des campagnes fait voler en éclats cet état de fait : avec le développement d'une économie résidentielle, le foncier agricole est soumis à de nombreux conflits d'usage, il perd sa vocation productive et devient un bien marchand support de croissance urbaine.

C'est ce que nous avons pu vérifier à Pourrières où la profession agricole perd le monopole de la gestion des terres au profit d'une gestion plus concurrentielle où les ressources d'expertise et de financement régionaux d'un « technotable » vont lui permettre de satisfaire une pluralité de clientèles et de se légitimer auprès de la population locale (Ranaivoarimanana, 2020). L'intermédiation foncière apparaît ainsi comme un répertoire d'action caractéristique du maire en milieu rural sous extension urbaine qui lui permet de se légitimer en jonglant entre les demandes sociales et l'univers administratif. Toutefois, si la ressource foncière est un puissant facteur de « notabilisation », elle rend le maire dépendant des recompositions d'alliances dans un contexte de « *gouvernance plurielle* » (Sencebé, 2019) de la terre caractérisée par l'élargissement du système d'acteurs fonciers aux mobilisations locales « anticroissance ». C'est ce qu'illustre l'affaire du domaine de Roquefeuille, qui montre combien cette légitimation par l'action foncière est fragile : sans base sociale suffisante, le pouvoir du « technotable » apparaît fragile, pris dans le jeu de ses alliances passées et présentes.

La stratégie de maintien d'une capacité d'action municipale par l'acquisition foncière est donc risquée : la médiation foncière est confrontée à des rationalités contradictoires qui alimentent des conflits d'usage et contribuent à la redéfinition instable du pouvoir local par la recomposition du rapport de force entre groupes sociaux.

Bibliographie

Abèlès M. (1990), *Anthropologie de l'Etat*, Paris, Armand Colin.

Agulhon M. (1970), *La République au village*, Paris, Plon.

Bierschenk, T., Chauveau, J-P. et Olivier de Sardan J.-P. (dir), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Mayence, AAD, Institut für Ethnologie, J.Gutenberg Universität/Paris, Kathala, 2000

Bauer G., Roux J-M. (1976), *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, Le Seuil.

Chabert P. (2006), *Les Cercles, une sociabilité en Provence*, Aix en Provence, Publication de l'Université de Provence.

Chabert, J-B. (2016), *Construire la politique foncière en Provence-Alpes-Côte d'Azur (1974-2014). Analyse des interactions au sein d'une action publique.*, thèse pour le doctorat de science politique, Université Aix-Marseille

Charmes E. (2009), « L'explosion périurbaine », *Etudes Foncières*, n°138.

Chauveau J-P., Olivier de Sardan J.-P. (dir), (2000), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala.

Daligaux J. (1999), *Urbanisation et société locale en Provence*, Paris, L'Harmattan.

Davezies L. (2010), « Etude sur l'économie résidentielle. Région Provence Alpes Côte d'Azur », *Rapport au Conseil régional-phase 1*, Acadie

Dechézelles S., Olive M. (2016), « Introduction », *Norois* [En ligne], 238-239. <https://doi.org/10.4000/norois.5838>

Deleon R. (1992), « The urban antiregime progressive politics in San Francisco », *Urban Affairs Quarterly*, 27 (4).

Gaxie D. (dir) (1997), *Luttes d'institutions : enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, Coll Logiques juridiques, Paris, L'Harmattan

Gaudin J-P. (1999), *Gouverner par contrats. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po.

Gaudin J-P. (2007), *L'action publique-Sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 2^e édition.

Gontcharoff G. (2002), « Développement local : petite généalogie historique et conceptuelle », *Territoires*, n°431

Harloe M. (1992), « Switching to the slow lane restraining growth in boom town », *Communication International Conference on comparative regional studies*, Sendai Japon, 19-25 sept. 1992.

Leca J. (2012), « L'Etat entre politics, policies et polity. Ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? », *Gouvernement et action publique*, (n°1), pp. 59-82.

Lagroye J., « Préface », in Nay O., *La Région, une institution, La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, L'Harmattan, Paris, 1997.

Martinelli B. (1983), *Une Communauté rurale de Provence face au changement*, Éditions du CNRS.

Lisa Yahy, Daria Guiomard, Romain Melot, Yann Gérard (2020), « Allocation des droits à bâtir et recours contentieux : quels registres d'argumentation portés par les riverains ? », *Métropoles* [En ligne], 27 | 2020.

Molotch H. (1976), « The City as a Growth Machine: Toward a Political Economy of Place », *American Journal of Sociology*, vol.LXXXII, n°2.

Muller P. (1984), *Le technocrate et le paysan: Les lois orientation agricole de 1960-1962 et la modernisation de agriculture française 1945-1984*, Paris, L'Harmattan,

Nay O. (1997), *La Région, une institution. La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, L'Harmattan.

Nay O., Smith A. (2002), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes de l'action politique*, Economica,

Nonjon M. (2005), « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix* 2, pp. 89-112

Ranaivoarimanana N. (2020), « La pratique populaire du « Mpanera Tany », essor du marché foncier « semi-formel » et transformation urbaine des sols à tananarive (Madagascar) », *Métropoles* [En ligne], 27 | 2020.

Olivier de Sardan J.-P. (1996), « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, n°63, pp. 97-116

Retière J.-N. (2003), « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de « capital social populaire », *Politix*, vol.XVI, n°63, p. 133

Sawicki F. (1997), *Les Réseaux du Parti socialiste*, Paris, Belin.

Sencébé Y. (2011), « Multi(ples) appartenances en milieu rural », *Informations sociales*, 2, n°164, pp. 36 à 42

Géniaux G., Napoleone C. (2005), « Rente foncière et anticipations dans le périurbain », *Economie & prévision*, 2, n°168, pp. 77-95

Sencébé Y. (2012), « La SAFER. De l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution », *Terrains & travaux*, 1 n°20, pp. 105 à 120

Sencébé Y, Rivière-Honegger A., « Les gouvernances plurielles de la terre », *Études rurales*, 201 | 2018, pp. 8-25

Troupel A., Pina C. (2006), « La guerre du golf. Les usages collois du référendum collectif », *Congrès de l'Association Française de Sociologie*, Bordeaux, 2006.

Troupel A. (2016), « Les conseillers régionaux de 2015-2021 », *Enquête CEPEL-ARF*, Congrès des Régions de France.